



# Règlement du jeu – concours organisé à l'occasion de Marseille-Cassis 2026

## ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU-CONCOURS

Le CAES du CNRS Provence et Corse - ci-après dénommé « l'organisateur » - organise du 23 au 24 octobre 2026 de 09h30 à 18h00, un quiz.

A cette occasion, il propose un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Le CAES vous met au défi : le Quiz Marseille–Cassis » (ci-après dénommé « le Quiz »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

## ARTICLE 2 – OBJET DU QUIZ

Le Quiz, gratuit et sans obligation d'achat, consiste à répondre à deux questions portant sur le CAES et le CNRS sur un bulletin de participation.

## ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Quiz est ouvert à tout agent CNRS majeur, faisant partie de la Team Caes du CNRS 2026 pour la course pédestre Marseille-Cassis.

Ne peuvent pas participer :

- Les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu,
- ainsi que les membres de leur famille (même nom, même adresse).

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute participation incomplète, non-conforme aux conditions exposées dans le règlement, comportant des indications fausses, falsifiées, erronées ou enregistrée après la date limite de participation (24/10/26 à 18h inclus, heure de la France Métropolitaine faisant foi) sera considérée comme nulle.

## ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Quiz se déroule exclusivement sur le stand du CAES, au Village de la Course Marseille Cassis aux dates indiquées dans l'article 1.

La participation au Quiz s'effectue en déposant le bulletin de participation complété dans l'urne prévue à cet effet.

Les informations obligatoires sont :

- réponses aux questions,
- nom, prénom,
- adresse mail,
- téléphone,
- CLAS d'appartenance,
- numéro d'agent CNRS.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du Quiz.

## **ARTICLE 5 – TIRAGE AU SORT**

Un tirage au sort le 26/10/2026 à 10h (heure de la France Métropolitaine faisant foi) sous le contrôle du Secrétaire de la Région Provence et Corse du CAES du CNRS.

Il désignera 6 gagnants parmi les participants ayant répondu correctement au Quiz et rempli l'ensemble des informations obligatoires.

Les gagnants seront contactés par mail dans un délai de 4 jours suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 6 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de l'envoi de courrier électronique à une adresse inexacte du fait d'une erreur de la part de l'agent CNRS participant, ni du dysfonctionnement du dispositif d'envoi de ce courriel. La responsabilité du CAES ne pourra pas non plus être engagée du fait d'un changement d'adresse courriel du gagnant.

## **ARTICLE 6 – DOTATIONS**

Les lots attribués sont les suivants, dans l'ordre de tirage :

- 2 entrées 2027 pour le Parc Astérix
- 1 lot de 3 bières 33cl Brasserie Zoumaï
- 2 entrées 2027 pour le Parc Spirou
- 2 laissez-passer pour les monuments nationaux
- 1 lot de 4 livres pour enfant
- Des places de cinéma CGR

Chaque gagnant remporte un seul lot, non échangeable et non convertible en espèces.

Le CAES du CNRS Provence et Corse ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

## **ARTICLE 7 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de leur appartenance au CNRS. Toute fraude entraînera l'exclusion immédiate du jeu.

## **ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES**

Les données collectées sont nécessaires à la gestion du jeu et à l'attribution et l'acheminement des lots.

Ces informations sont destinées à l'Organisateur, qui les conservera jusqu'à la réception des lots par tous les gagnants.

En participant au Quiz, le joueur pourra - en cochant les cases prévues à cet effet - solliciter la transmission des données suivantes : nom, prénom, mail, par l'organisateur aux partenaires du jeu-concours.

La politique de protection des données du CAES du CNRS est consultable grâce au lien suivant : [Rgpd](#).